Nogent-sur-Marne, le 8 Février 2020

**ATTESTATION DE FIN DE FORMATION**

*Article L. 6353-1 du code du travail*

L’Organisme de Formation **Khépri Formation** certifie par la présente que la personne ci-dessous dénommée a bien suivi la formation décrite conformément aux dispositions de l'article L 6353-1du code du travail.

**Nom – Prénom : Pauline CANARD**

**Intitulé : Devenir praticien en EFT**

**Nature :** L'action de formation animée par Khépri Formation entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L. 6314-1 du code du travail : action d’adaptation et de développement des compétences

**Formateur : Patrick LELU**

**Lieu : DIJON**

**Dates :** du 3 au 8 février 2020

**Durée : 42 heures**

|  |
| --- |
| **Evaluation des acquis de la formation :**  Au regard de chaque objectif de la formation, le stagiaire est invité à déterminer les connaissances/ compétences qu'il a acquises, celles qui sont en cours d'acquisition ou celles qui restent à acquérir. L'évaluation des acquis s'effectue à l'appui notamment de la correction, validée par le formateur, des exercices (tests, cas pratiques) auxquels le stagiaire a participé. |

**Objectifs de la formation**

A l’issue de la formation la stagiaire sera en mesure de :

* Comprendre les mécanismes du stress
* Déterminer ses émotions
* D’utiliser des techniques pour faire face au stress et ses conséquences. Sera capable d’accompagner ses patients pour les aider à:
* Augmenter leur résistance au stress
* Améliorer leur concentration
* Mieux s’adapter à leur environnement

**Pour l’Organisme de Formation**

*Evelyne REVELLAT, Présidente*

* Réguler leur énergie
* Renforcer leur motivation

**Les connaissances/compétences**

**(Cochez la case correspondante)**

X Ont été acquises

□ Sont en cours d’acquisition

□ Sont à acquérir

*Merci de veiller à conserver ce document original, aucun double ne sera délivré.*